

COMMUNIQUÉ SUR " LE ROLE DE LA FEMME DANS LE RETOUR A LA PAIX ET LA RECONSTRUCTION INTEGRALE DU BURUNDI "



Une délégation de femmes démocrates du Burundi¹, invitée para les ONGD majorquines « **Voisins Sans Frontières** » (VSF) et le « **Collectif d'Education aux droits humains et de Prévention Active des Conflits** » (CEPAC) a participé à Majorque à des journées sur « *Le rôle de la femme dans le retour à la paix et à la reconstruction intégrale du Burundi* ». Y participa également la «Fondation Liorna»

membre de la *Coordinatrice des ONG pour le Développement des Îles Baléares* (CONGDIB) et membre, ainsi que VSF et CEPAC, du «Réseau pour la reconstruction intégrale du Burundi» (AGUBU), ONG burundaise qui compte à ce jour plus de 180 membres



Ces journées avaient lieu dans le cadre :

- de la célébration du Xème anniversaire de Voisins Sans Frontières dont la création avait eu pour but d'appuyer le retour du Burundi à l'état de droit et sa reconstruction intégrale ;
- de la campagne des *Objectifs du Millénaire des Nations Unies*, campagne à laquelle tant VSF que CEPAC participent activement en tant que membres de la CONGDIB en particulier en ce qui concerne le premier des objectifs (lutte contre la pauvreté) et le troisième (la question de genre).



Les journées proprement dites eurent lieu le 29 et le 30 avril, ainsi que le 2 mai. Toutefois, la délégation fut reçue les 25 et 26 avril à Madrid par des représentants de l'*Agence Espagnole pour la Coopération Internationale* (AECI) et par la Présidente et les membres de la *Commission Mixte Assemblée Nationale / Sénat sur la Femme et l'Egalité d'Opportunités*. D'autres contacts avec des ONG et différents collectifs eurent également lieu.

Le programme à Majorque fut intense : réception par les autorités, contacts avec les médias, rencontres avec des ONGD locales, visites à Lycées et collèges de l'intérieur de l'île, etc. La délégation eut l'opportunité de donner une image nouvelle de son pays, d'expliquer le rôle de la femme dans sa pacification et d'exprimer son espoir en un futur de paix et de cohabitation pacifique.



¹ La délégation était composée de Mesdames Pascasie Minani, Marguerite Bukuru, Libérate Nicayenzi, Ancile Ntirwihisha et Générose Ngendanganya.

DOCUMENT FINAL

Les personnes ayant participé aux Journées sur «Le rôle de la femme dans le retour à la paix et à la reconstruction intégrale du Burundi »

1.- Expriment leur conviction que «*le conflit burundais est fondamentalement politique, avec des dimensions ethniques importantes, et qu'il découle d'une lutte de la classe politique pour accéder ou pour se maintenir au pouvoir*», tel que le définiront les négociateurs burundais au processus de paix dans le texte de «l' Accord de Paix» signé à Arusha en août 2.000, affirmant en outre les membres de la délégation burundaise à Palma de Mallorca qu'elles ne s'identifient pas à une ethnie en particulier et réaffirmant leur condition de *femmes burundaises*.

2.- Se félicitent des progrès réalisés dans le processus de paix, notamment ceux concernant :

- L'accord de cesser le feu signé récemment entre le dernier groupe de la guérilla, «Front National de Libération» (FNL), qui opérait encore dans Bujumbura Rural, et le Gouvernement de Transition du Burundi.
- L'établissement d'un nouveau calendrier électoral par la «Commission Electoral Nationale Indépendante» (CENI) prenant fin en août 2005.
- La mise en marche de la réforme de l'armée avec la création des «Forces de Défense Nationale» (FDN) et de la nouvelle «Police Nationale».
- L'approbation par référendum d'une nouvelle Constitution le 28 février 2005 avec 91 % des votes favorables.
- Le fait que, dans la dite Constitution, un quota minimum de 30 % de participation des femmes et l'intégration de la communauté pygmée dans les plus hautes institutions de l'État : Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat.
- L'émergence de la Société civile organisée, en particulier celle des associations et collectifs de femmes.
- Les progrès réalisés para la dite Société civile dans le domaine de la cohabitation pacifique et de la réconciliation nationale.
- L'apparition de médias indépendants qui contribuent à la liberté d'expression et au renforcement du processus démocratique.
- La réduction de la Dette Extérieure de la part du FMI et de la Banque Mondiale.
- L'amélioration des conditions de sécurité et la diminution des violations et abus des droits de la personne humaine dans la plus grande partie du pays.

3.- Soutiennent et encouragent-

- Les parties signataires des différents accords de paix et de cessez-le-feu à respecter scrupuleusement les engagements qu'elles ont souscrits.
- Les femmes à continuer à intensifier le rôle important qu'elles jouent dans le domaine de la pacification, de la reconstruction intégrale du Burundi et de la défense de l'égalité de genre.
- Les organisations de la Société civile, et en particulier celles qui travaillent au sein d'un réseau, de continuer à renforcer la cohésion sociale afin de se convertir en de véritables agents influents de la dynamisation pour la réconciliation et de développement humain intégral et soutenable.
- Les ONG et les collectifs à l'extérieur du Burundi, qu'il s'agisse d'ONGD étrangères y opérant ou de la diaspora, à ce qu'elles renforcent leur coordination et leur travail en réseau afin de répondre aux véritables besoins de la population, surtout ceux de celle étant la plus vulnérable.

4.- Constatent

- Que malgré les progrès accomplis, les défis à relever sont encore nombreux comme peuvent l'être ceux faisant référence aux personnes encore emprisonnées pour des motifs politiques, à la réforme de la Justice et du régime pénitentiaire et à celle des corps de sécurité de l'État.
- Qu'une certaine situation d'insécurité et de risques de violations et d'abus de la personne humaine continue à perdurer dans certaines zones du pays, rendant difficile actuellement le retour volontaire dans leurs foyers des déplacés et des réfugiés.
- Que l'Accord de Paix d'Arusha 2000 n'a pas suffisamment tenu en compte la nécessité de créer des conditions favorables à la participation et à l'intégration sociale et politique de la minorité pygmée.
- Qu'en particulier, et malgré l'inclusion dans la Constitution de sa participation au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, la dite participation de la communauté pygmée aux niveaux des instances inférieures n'ait pas été prévue.
- Que la participation des femmes dans les instances inférieures n'est pas non plus garantie.
- Que le désarmement de la population civile n'est pas encore effectif.
- Que l'extrême pauvreté dans laquelle se trouve plongée la majeure partie de la population burundaise, en particulier les secteurs les plus vulnérables d'entre elle, comme le sont les femmes, les vieillards et les mineurs, continue à être l'un des obstacles majeurs à la reconstruction intégrale du pays.
- Que la femme burundaise est victime d'une discrimination spécifique due au poids culturel de la tradition, que ce soit au niveau de l'égalité des droits ou à celle de l'opportunité, rendant ainsi extrêmement difficile les progrès concernant l'égalité de genre.
- Que la femme burundaise souffre un niveau important de violence et d'exploitation sexuelle.
- Qu'il existe d'importants problèmes en rapport avec l'enfance et la jeunesse auxquels il est urgent de faire face, tel les orphelins de guerre ou du VHS/sida, les enfants de la rue, la réinsertion des «enfants-soldats», etc.
- Qu'il y a carence quant au suivi et au contrôle stricts et adéquats de l'aide bilatérale destinée à la population, laissant ainsi la porte ouverte à un niveau important de corruption et de malversation des fonds destinés à améliorer les conditions de vie des Burundais.
- Que l'incapacité manifeste de l'Etat pour offrir et garantir les services essentiels, santé, éducation et sécurité entre autres, répercute d'une manière préjudiciable dans la qualité de vie des secteurs sociaux les plus défavorisés.
- Que la lenteur dans le processus de réinsertion effective ou de réintégration dans les Forces de Défense Nationale (FDN) ou dans la nouvelle Police Nationale des ex-combattants met en péril le processus même de démocratisation actuellement en cours.
- Que les conditions chaque fois plus sévères imposées par les bailleurs de fonds institutionnels pour le déblocage des fonds engagés créent un sentiment profond de lassitude et de désenchantement et ne font que ralentir le processus de reconstruction intégrale et le retour à un état de droit actuellement en cours.
- Qu'une simple réduction de la Dette Extérieure en lieu et place de sa condonation pure et simple rendent plus difficile les possibilités d'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population.
- que continúa habiendo ciertos sectores de la sociedad burundesa que, defendiendo privilegios de un reducido grupo de políticos que se mueve por solidaridad negativa de carácter etnicista, siguen negando de hecho que las personas que habitan en Burundi sean ante todo y sobre todo "personas burundesas" que comparten, entre otras cosas, costumbres, lengua y territorio.
- Que perdurent certains secteurs de la société burundaise qui, dans le but de défendre les privilèges d'une minorité de politiciens qui agit par solidarité négative de caractère ethnique,

continuent ainsi à nier le fait que les habitants du Burundi sont avant tout et surtout des Burundais qui partagent, entre autres choses, valeurs, traditions, coutumes, langue et territoire.

5.- Recommandent

Au Gouvernement de transition du Burundi:

- Qu'il soit respectueux et scrupuleux envers les engagements pris, engagements qui ont rendu possible les progrès actuels du processus de paix.
- Qu'il accélère les réformes prévues, notamment l'harmonisation à tous les échelons entre les membres de l'armée régulière et les ex-guérilleros, tout en garantissant des conditions de vie dignes pour les ex-combattants.
- Qu'il soit attentif à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption et la dilapidation des fonds.
- Qu'il surveille et établisse des mesures de prévention des violations et abus des droits de la personne humaine desquels sont victimes en particulier les secteurs sociaux les plus vulnérables comme les femmes, les mineurs, les personnes âgées et certaines minorités.
- Qu'il favorise les initiatives des ONG locales et de leurs partenaires de l'extérieur lorsque celles-ci sont orientées vers l'amélioration des conditions de vie de la population, la réconciliation et la cohésion sociale.
- Qu'il promeuve l'intégration et la pleine participation sociale, culturelle, économique et politique des femmes et de la minorité pygmée.
- Qu'il crée les conditions favorables à la reconstruction de la cohésion sociale en s'appuyant sur le respect des valeurs fondamentaux.

A la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

- Que soient mises en place des conditions favorables au déroulement d'élections démocratiques libres et défini un code étiq ue de conduite pour les candidats.
- Qu'elle respecte le calendrier électoral tel qu'il a été établi.

Au nouveau Gouvernement qui sortira des élections

- Qu'il impulse l'approbation de la Loi sur l'héritage et le mariage qui a déjà été débattue, mais qui non encore approuvée par l'Assemblée Nationale et le Sénat.
- Qu'il crée des conditions pour l'intégration aux niveaux sociaux, économiques, culturels et politiques des collectifs et des secteurs minoritaires.
- Qu'il travaille à relever les défis existants dans le milieu infantile et dans celui des jeunes tels que l'éducation et la réinsertion des «enfants de la rue» et des personnes qui ont participé activement à la guerre.
- Qu'il facilite l'intégration tout spécialement, en tant qu'acteurs et en tant que bénéficiaires, des membres de la communauté pygmée.
- Que priorité soit donnée
 - à la reconstruction intégrale du pays et au développement intégral et soutenable, en particulier celui du tissu productif ;

- à l'augmentation des niveaux d'instruction et de formation de la population et à l'alphabétisation qui affecte en particulier les femmes ;
- à l'amélioration des conditions de vie de la population dans son ensemble.
- Qu'il mène à terme les réformes actuellement en marche pour la reconstruction et la consolidation de l'état de droit.
- Qu'il promeuve la participation de l'homme dans la lutte pour l'égalité de genre.
- Qu'il encourage la reconstruction de la cohésion sociale, en s'appuyant en particulier sur les organisations de la société civile, tant locales qu'à l'extérieur du pays, qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population et pour le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Aux ex-combattants, qu'ils proviennent de l'armée ou de la guérilla

- Qu'ils respectent les accords signés et « jouent franc jeu », élément fondamental pour consolider la paix et avancer vers la démocratie.
- Qu'ils n'aient pas recours, comme forme de pression pour obtenir ce à quoi ils aspirent, à la déstabilisation du processus de paix et de progrès vers la démocratie afin d'éviter le risque d'une régression.

Aux gouvernements de la Sous-Région des Grands Lacs

- Qu'ils continuent à appuyer le processus de paix et fassent pression sur les différentes parties impliquées dans le conflit pour qu'elles respectent les engagements qu'elles ont signé.
- Qu'ils continuent à assurer le suivi du processus régional de paix compte tenu de son importance, tout en valorisant positivement ce qu'il signifie par lui-même et par l'influence qu'il peut avoir sur la stabilité du processus en cours au Burundi.
- Qu'ils exigent que le retour des réfugiés et des déplacés se réalise d'une façon volontaire et sans coaction quand les conditions de sécurité et d'accueil le permettront, et qu'il ait lieu dans le respect de leur dignité.

Au Facilitateur

- Qu'il continue plus que jamais d'appuyer le processus en cours au Burundi dans ces moments cruciaux et aussi après que les élections aient eu lieu, compte tenu des défis importants que le pays aura alors à relever pour consolider la paix et la démocratie.

Aux Nations Unies

- *A son Secrétaire Général :*
 - qu'il assure le suivi de la mise en application du processus de paix ;
- *À l'Opération de Maintien de la Paix au Burundi (ONUB):*
 - qu'elle garantisse des élections libres et démocratiques en veillant à ce qu'elles soient sécurisées à tous les niveaux.

Aux Institutions Régionales

- Qu'elles appuient inconditionnellement l'application des différents accords de paix et de cessez-le-feu.
- Qu'elles fassent pression sur le HCR, sur le gouvernement de la République Unie de la Tanzanie et sur les autres pays ayant accueilli des réfugiés burundais, afin qu'ils assurent le retour de ces derniers d'une façon volontaire et sans coaction, quand les conditions de sécurité et d'accueil le permettront, et que le dit retour ait lieu dans le respect de leur dignité.

Aux Institutions Internationales

- Qu'elles appuient inconditionnellement l'application des différents accords de paix et de cessez-le-feu.
- Qu'elles fassent pression sur le HCR, sur le gouvernement de la République Unie de Tanzanie et sur les autres pays ayant accueilli des réfugiés burundais afin qu'ils assurent le retour de ces derniers d'une façon volontaire et sans coaction, quand les conditions de sécurité et d'accueil le permettront, et que le dit retour ait lieu dans le respect de leur dignité.
- Qu'elles augmentent le financement de l'aide d'urgence et des projets de reconstruction et de développement, en particulier celui qui concerne les fonds gérés par les ONG locales et par celles de l'extérieure qui travaillent en faveur du peuple burundais.
- Qu'elles renforcent la capacité d'intervention des ONG issues de la société burundaise en leur donnant les moyens, et en les encourageant à travailler en réseau solidaire et à exercer le suivi et la gestion transparente de l'aide que le pays reçoit.
- Qu'elles s'engagent fermement et sans détour à appuyer la consolidation du processus de paix et la démocratie, en apportant les moyens financiers, matériels et humains nécessaires pour éviter que la situation puisse se détériorer d'une façon irréversible.
- Que la Dette Extérieure soit définitivement condonnée sous réserve qu'elle soit réinvestie dans la reconstruction intégrale du Burundi sans aucune classe de discrimination.
- Que des observateurs internationaux garantissent des élections libres et démocratiques.
- Qu'elles évitent d'interpréter erronément que le conflit burundais n'est que purement interethnique et qu'elles s'inspirent de la définition consensuelle des négociateurs à Arusha.

Aux ONGD internationales

- Qu'elles n'interviennent pas sans avoir tenu compte des besoins et des priorités de la population burundaise et qu'elles associent cette dernière à la gestion des ressources disponibles.
- Qu'elles garantissent une gestion correcte et s'assurent que les ressources arrivent bien aux destinataires prévus.
- Qu'elles impulsent un travail coordonné, en réseau et complémentaire, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de leurs interventions, se convertissant ainsi en éléments dynamiseurs ayant un objectif commun, celui de la réconciliation sociale et du développement intégral, humain et soutenable.

A la société civile burundaise

- Qu'elle renforce la cohésion sociale entre les secteurs qui s'opposèrent le plus durant le conflit et qu'elle tende vers une réconciliation sans possibilité de retour en arrière.
- Qu'elle exerce une pression sur les institutions de leur pays et sur les institutions régionales et internationales afin qu'elles accomplissent leurs engagements envers le peuple burundais.
- Qu'elle s'organise, quand cela n'est pas encore fait, de façon à être indépendante des pouvoirs publics et des partis politiques.
- Qu'elle s'intègre dans des réseaux, tout en sauvegardant leur indépendance vis-à-vis de la classe politique.

A l'Assemblée Nationale et au Sénat de l'Etat espagnol, ainsi qu'au Parlement de la Communauté Autonome des Îles Baléares



Connaisseurs des liens d'amitié historiques qui existent entre le peuple burundais et le peuple espagnol, par l'intermédiaire tout spécialement de l'ONGD « Voisins Sans Frontières » et du "Collectif d'Éducation en Droits Humains et de Prévention Active de Conflits" (CEPAC) et de la Délégation des Missions des Îles

Baléares, ainsi que dans d'autres Communautés Autonomes, et désireux de maintenir leur appui au processus de paix que vit actuellement le Burundi, prennent les engagements suivants :



- Qu'ils incluent dans leurs priorités le soutien au Burundi, en finançant en particulier des projets présentés par des ONG ou des collectifs espagnols, qui travaillent pour la paix, le respect de la personne humaine et la reconstruction intégrale du Burundi.
- Qu'afin d'assurer le suivi du processus électoral burundais et de garantir des élections libres et démocratiques, ils envoient des observateurs qui pourraient comprendre des membres des organisations espagnoles travaillant actuellement en faveur du Burundi.
- Qu'ils fassent parvenir aux institutions internationales et aux gouvernements de la Sous-Région des Grands Lacs les aspirations reflétées dans ce qui précède et qui sont celles de femmes burundaises représentant plus de 180 organisations de la société civile de leur pays.
- Que le Sénat espagnol, comme il s'y est engagé, envoie une délégation afin d'appuyer par sa présence le processus de paix en cours actuellement.
- Qu'ils fassent parvenir le présent communiqué
 - au Secrétaire Général des Nations Unies
 - au secrétaire Général de l'Union Africaine
 - au Président, au Vice-président et au Ministre d'État du gouvernement burundais de transition
 - aux Présidents des partis politiques burundais
 - au Commandant en Chef du Palipehutu-FNL

- au Président de l'Initiative Régionale pour la Paix au Burundi, le Président Yoweri Museveni
- aux Présidents des autres pays de la région des Grands Lacs Africains (RDC, Rwanda et Tanzanie)
- au Président du Conseil des Ministres de l'UE
- au Parlement européen
- aux Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la France
- au premier Ministre de Belgique
- au Parlement Panafricain
- à l'Assemblée Parlementaire Paritaire UE-ACP
- aux Plateformes et aux Collectifs qui travaillent en réseau tant à l'intérieur comme à l'extérieur du Burundi
- au Gouvernement espagnol
- au Gouvernement de la Communauté Autonome des îles Baléares

Palma de Mallorca (Îles Baléares-Espagne), le 3 mai 2005